



Frais bancaire ainsi qu'éventuelle frais d'huissier comis a cause

Par **lilou130**, le **26/02/2015** à **17:12**

Bonjour a tous !

Grosse erreur de la sécurité sociale pour un devis de cmu cotisante et que j'ai refuséej'ai donc refusée l'offre et demandée l'arrêt . Plusieurs appel téléphonique " oui oui madame nous arrêtons et tout rendre dans l'ordre" jusqu'ici tout va bien mais entre temps la sécurité social a donc envoyée la facture a l 'Urssaf pour que je règle les soit disant mois de cotisations ... J'appel donc l'urssaf et leurs explique la situation " du moment que la sécurité social n'arrête pas nous ne pouvons rien faire " entre temps voyage a l'étranger j'ai laisser couler car j'avais des interlotrice incompetente Je m'inscrit au rsa car je peut en bénéficier j'ai donc l'ouverture de cmu et voila qu'il remarque grâce a l'ouverture de rsa que je suis toujours sous un régime cotisant ...divers appel ainsi que courrier il traite l'affaire au plus vite (normal j'harcèle l'URSSAF ainsi que la sécurité sociale toute les heures !!! je vous dis pas la facture de telephone !) Urssaf au courant "la responsable juridique m'appel au telephone et converse avec moi " elle a bien reçu donc l'arret de la secu et et arrête donc les poursuite chez l'huissier OUI HUISSIER MIS AU COURANT CAR JE N AI PAS PAYER L URSSAF ET LA LE PROBLEME INTERVIENT !

Je reçoit un mails donc de la responsable juridique de l'URSSAF qu'elle a bien transfère un arrêt de poursuite et donc l'huissier peut fournir une mains levée auprès de ma banque et l huissier doit fournir les FRAIS A L URSSAF ! (j ai l emails qui atteste bien) .. J appel ma banque qui me répond que tant que l huissier ne fait pas la mains levée on ne peut pas débloquent la somme retenue (mon rsa de 3 mois qui ma été donner en retard) plus d'une semaine et toujours rien j 'harcele le service en question qui me repond gentilement que aucune lettre n'est arrivee de l huissier . J appel donc entretemps l huissier qui me repond le

contraire et qui rejette la faute auprès de ma banque " comme quoi ils sont incompetents et que j' ai bien fait mon travail et que IL Y AURA DES FRAIS !!!! " je lui répond et montre que j'ai un peu de jujotte et que normalement tout les frais sont a la charge de la securite social ou l urssaf car l erreur est non commise par moi je n'ai contracte aucun contrat ou autre demande , elle change de sujet et dis qu'elle va faire le necessaire car ce n 'est pas normal ..

(JE DOUTE BIEN FORT DE CETTE HUISSIER DE JUSTICE ET JE PENSE QU ELLE A SURTOUT OUBLIER MON DOSSIER ET ESSAYE DE SOUTIRER DE L ARGENT A SONT BIEN VOULOIR)

je rappelle la banque tout les jours toujours aucune nouvelle , je demande d'eventuelle numero de fax ou emails pour fournir le document demandee on les communique et toujours d'une gentillesse attende le fameux courrier ...

J 'appel l huissier qui m'harcèle au téléphone elle crie et me raccroche au nez et répond encore une fois qu'elle les a bien téléphoné et qu'elle a bien envoyé une lettre recommandée et blabalablalbla , je lui demande donc donner moi le numéro de suivi du courrier recommander car vous avais bien reçu le retour je vais donc mener mon enquête , encore une fois elle change de sujet s'énerve car elle est "occupée "et qu'elle a fait son travail. ps: Elle m'a dit quelle aller appelée le service concerner juste après mon appel alors qu'elle ne l'a pas fait quand j'ai recontactée ma banque

J attend toujours le déblocage de mon argent de plus ma banque m'informe qu'il y'aura des frais de 100euros , j'explique que je suis y pour rien et que c'est pas a moi de payer elle répond qu'elle comprend mais qu'elle ne peut pas rien faire c'est la banque qui instaure cela De plus j'attend toujours les soit disant frais de l 'huissier (Surement les frais donc elle m'a parler au début ? ou d 'autres ? ses honoraires ?)

Que faire ?

Merci

Ca donne envie de vomir !!!!!